

Image not found or type unknown



credit à la consommation simple

Par **laurendin**, le **07/02/2010** à **22:26**

Bonsoir

Le prêteur, banque, doit il fournir à l'emprunteur et dans quel délais un exemplaire du contrat après signature de l'emprunteur? Le cachet de la poste fait il foi ? Le contrat en question ne concerne pas un achat de materiels ou véhicule.

Merci.